****

**Formulaire de *déclaration*  
Adhésion au Réseau de la Société Civil du Mouvement SUN**

## Les organisations qui souhaitent être membres du Réseau de la Société Civile du mouvement SUN doivent également remplir et faire signer par un représentant officiel le formulaire ci-dessous de diffusion des données.

## L’organisation candidate doit s’assurer de l’exactitude et de l’exhaustivité du formulaire de diffusion des données.

## L’organisation candidate doit également s’assurer qu’un processus interne est en place pour revoir régulièrement les engagements et les autorisations de diffusion des données, et pour mettre à jour les formulaires d’autorisation de diffusion des données chaque année.

## Le RSC SUN ne sera pas responsable en cas d’information erronée ni pour la mise à jour des données dépassées.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Formulaire de déclaration pour les organisations adhérant au RSC SUN** | | |
| **En adhérant au RSC du mouvement SUN, NOM DE L’ORGANISATION s’engage à** | **Oui** | **Non** |
| Respecter les engagements pris dans le formulaire d’adhésion |  |  |
| ETRE TRANSPARANT PARTICULIEREMENT CONCERNANT SES INTENTIONS ET SON IMPACT : les parties prenantes adopteront un comportement transparent lors de toutes les interactions dans le contexte du mouvement SUN. Les parties prenantes s’engagent également à mener des évaluations rigoureuses de l’impact de l’action collective et de la contribution des membres individuels. |  |  |
| ETRE INCLUSIF : le mouvement SUN est ouvert à toute partie prenante qui montre son engagement pour ses objectifs. L’exclusion doit être évitée à tous prix. |  |  |
| ETRE BASE SUR LES DROITS : toutes les parties prenantes doivent agir dans le respect de l’égalité et des droits de toutes les femmes, de tous les hommes et de tous les enfants. |  |  |
| ETRE PRET A NEGOCIER : toutes les parties prenantes du mouvement SUN ont la responsabilité de fournir un appui cohérent et réactif aux gouvernements nationaux dans la mise en œuvre des politiques et des plans relatifs à la nutrition. Les parties prenantes chercheront à résoudre les divergences d’approche ou les intérêts divergents ou opposés lorsqu’ils se présentent. |  |  |
| ETRE CONSTANT ET RENDRE DES COMPTES : toutes les parties prenantes sont tenues collectivement responsables de leurs engagements communs ; elles doivent assurer un suivi régulier de ces engagements et se tenir mutuellement responsables de la mise en œuvre de ces engagements. |  |  |
| ETRE RENTABLE : afin de minimiser les coûts, les parties prenantes doivent prendre en compte les résultats des politiques et des actions qui ont l’impact le plus important et le plus durable. |  |  |
| ETRE CONSTAMMENT EN COMMUNICATION : toutes les parties prenantes s’engagent à partager leurs intentions, actions, expériences et préoccupations. |  |  |
| AGIR AVEC INTEGRITE ET DE MANIERE ETHIQUE, AFIN DE PROMOUVOIR LA REPUTATION ET L’IMPACT DU MOUVEMENT SUN : les parties prenantes doivent reconnaitre que les conflits d’intérêt personnels ou institutionnels doivent être gérés avec le plus d’intégrité possible. |  |  |
| SE RESPECTER ET CHERCHER A OBTENIR LA CONFIANCE DE CEUX AVEC LESQUELS VOUS TRAVAILLEZ : les parties prenantes contribuent à différents degrés à l’effort collectif. Le respect de ces différences est essentiel pour construire la confiance nécessaire à la collaboration. |  |  |
| NE PAS NUIRE : toutes les parties prenantes s’engagent à s’assurer que toutes les mères et tous les enfants ont les moyens de mettre en œuvre leur droit à une nutrition correcte. Quelles que soient les actions entreprises, le bien-être des mères et des enfants exposés à la sous-nutrition devrait être la priorité. Ainsi, les conséquences négatives que pourrait avoir une action doivent être étudiées avant d’entreprendre quelque action que ce soit. |  |  |
| Toujours respecter les droits des enfants. |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NOM DE L’ORGANISATION déclare par la présente que** | **Oui** | **Non** |
| Un processus officiel interne a été suivi pour présenter la demande d’adhésion. |  |  |
| Une personne ou un comité a été désigné pour faire le lien avec le RSC SUN |  |  |
| Les processus internes sont régulièrement revus afin de garantir que l’information fournie dans le document d’autorisation de diffusion des données est à jour, et de s’engager à revoir annuellement l’information fournie pour mettre à jour la base de données du RSC SUN, le cas échéant. |  |  |
| Un suivi permanent est effectué concernant la nouvelle législation qui pourrait avoir un impact sur la contribution de l’organisation au réseau et le formulaire correspondant de diffusion des données |  |  |
| Les questions de conflits d’intérêts sont toujours à l’ordre du jour de la contribution de l’organisation aux efforts du RSC SUN. |  |  |
| Un registre des risques a été mis en place ainsi qu’un processus pour le suivi régulier de l’adhésion au RSC SUN. |  |  |
| Des mécanismes clairs sont en place pour s’assurer que tout changement dans le statut de l’organisation membre est communiqué. |  |  |
| L’organisation respecte les règlements et obligations légales nationaux, et les codes et obligations internationaux en vigueur (y compris le code international de commercialisation des produits de substitution du lait maternel) – merci de prendre ceci en compte pour tous les pays où l’organisation est présente |  |  |
| Les activités de l’organisation respectent les cultures locales |  |  |
| L’organisation a respecté et continue de respecter les droits de l’homme |  |  |
| L’organisation a respecté et continue de respecter les conventions des Nations-Unies, les traités internationaux ou autres. |  |  |
| L’organisation n’est associée à aucune activité de trafic humain |  |  |
| L’organisation n’est associée à aucune activité ou partenariat qui selon elle devrait être déclaré. Si c’est le cas, merci de fournir la liste (par exemple, une organisation doit déclarer son association ou sa prise d’intérêt dans toute entreprise qui pourrait potentiellement violer le code de commercialisation des produits de substitution du lait maternel dans certains pays) |  |  |
| En devenant membre, l’organisation comprend qu’elle n’a pas de pouvoir de décision, qui reste entre les mains du comité de pilotage du réseau, conseillé par les Alliances de la Société Civile SUN dans les pays du mouvement SUN. |  |  |

## Date

**Nom et poste du représentant de l’Organisation \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

## Signature du représentant

## Merci de compléter, faire valider et signer ce formulaire et de le renvoyer pas email à [sun.csnetwork@savethechildren.org.uk](mailto:sun.csnetwork@savethechildren.org.uk)